

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Consultation informelle avec les Directeurs des pêches
(4 juin 2012, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

Document de travail 1

Original: Anglais

Évaluation interne du Plan stratégique 2010–2013 de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

FAME

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa, Nouvelle-Calédonie

www.spc.int/fame/



Consultation informelle des Directeurs des pêches – 4 juin 2012

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
BP D5 • 98848 Nouméa Cedex • Nouvelle-Calédonie
Tél : +687 262000 • Fax : +687 263818 • www.spc.int

Secretariat of the Pacific Community
BP D5 • 98848 Noumea Cedex • New Caledonia
Tel: +687 262000 • Fax: +687 263818 • www.spc.int

Évaluation interne du Plan stratégique 2010–2013 de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

Contexte

1. Le Plan stratégique actuel de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (la « Division ») est l'aboutissement des consultations menées lors de la Conférence des Directeurs des pêches tenue en 2009 et de l'évaluation indépendante de la Division réalisée cette même année. Approuvé par le CRGA, ce plan quadriennal, entré en vigueur début 2010, prévoit qu'une évaluation interne sera effectuée au bout de deux ans, et une évaluation indépendante à la fin de la période de référence, fin 2013. Le présent document expose succinctement les conclusions de l'évaluation interne réalisée en février 2012 par l'équipe dirigeante de la Division, composée du Directeur de la Division, des Directeurs des programmes et des Directeurs des sections (« l'équipe d'évaluation »).

Objet de l'évaluation

2. L'évaluation vise à jauger la pertinence des objectifs fixés pour la Division et les progrès réalisés en vue de les atteindre. Elle vient compléter le processus annuel de planification et de mise à plat des activités de la Division et examine le travail accompli par celle-ci sous un angle plus général. L'équipe d'évaluation s'est intéressée tout particulièrement aux points suivants :
 - Adéquation avec le Plan directeur 2007-2012 de la CPS et le plan envisagé pour la prochaine période (à partir de 2013) ;
 - Pertinence des buts et des objectifs du Plan stratégique de la Division – adéquation avec les objectifs fixés pour les projets phare de la Division ;
 - Progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs fixés – utilité des indicateurs retenus pour mesurer les résultats obtenus au regard du Plan stratégique et dans le cadre des projets phare de la Division – révision des indicateurs inadaptés ou pour lesquels on anticipe que les données nécessaires ne seront pas disponibles en temps voulu ;
 - Modifications intervenues depuis l'élaboration du Plan stratégique – suite aux besoins exprimés par les pays membres, aux nouveaux partenariats conclus avec des entités extérieures à la CPS, et à l'évolution interne de l'Organisation ;
 - Élargissement des domaines d'intervention de la Division et examen des modifications apportées en conséquence ;
 - Examen des obstacles et des mesures visant à les surmonter et gestion des risques.

Plan directeur de la CPS

3. Le Plan stratégique de la Division s'inscrit dans le droit fil de la vision de la CPS pour la région océanique, de sa mission et de son cœur de métier (renforcement des capacités, apport de capacités supplémentaires et coordination régionale). Le chapitre du Plan directeur consacré à la Division s'inspire du plan stratégique de l'ancienne Division ressources marines et paraît obsolète. Un nouveau plan directeur de la CPS devant être élaboré dans le courant de l'année 2012, la présente évaluation intervient à point nommé et permettra d'actualiser les informations qui y figureront. Le prochain plan directeur de la CPS s'articulera autour des trois thématiques suivantes : gestion des ressources naturelles, développement économique et développement humain. Or, ces trois thématiques, et la première d'entre elles en particulier, sont au cœur des activités menées par la Division.

Pertinence des buts et des objectifs fixés

4. L'équipe d'évaluation estime que les buts fixés pour les deux programmes de la Division et le Bureau du Directeur n'ont rien perdu de leur pertinence et qu'ils sont conformes à l'esprit des déclarations de politique générale faites récemment à l'occasion des sommets des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique. Si les objectifs des projets phare de la Division, tels le projet SciCOFish (Soutien scientifique à la gestion des pêcheries côtières et hauturières dans la région océanique), reprennent en des termes similaires les buts fixés pour les programmes, le cadre de suivi et d'évaluation du projet de l'AusAID sur la pêche au service de la sécurité alimentaire, quant à lui, révèle une parfaite adéquation entre les objectifs fixés et les résultats escomptés pour le projet, d'une part, et le Plan stratégique de la Division, d'autre part.

Nouvel organigramme

5. Les objectifs des sections doivent tenir compte de la scission de la Section statistique et suivi en deux sections distinctes, l'une consacrée au suivi des ressources halieutiques et l'autre à la gestion des données (conséquence de l'augmentation des effectifs dans ces deux domaines). Ainsi, l'objectif unique précédemment retenu pour la statistique et le suivi se décline dorénavant en deux objectifs distincts :
 - Fournir des services de qualité en matière de suivi des ressources halieutiques, d'analyse et de renforcement des capacités afin d'aider les instances régionales, sous-régionales et nationales chargées de la gestion de la pêche à gérer au mieux les ressources hauturières ; et
 - Fournir des services de qualité en matière de gestion des données et de renforcement des capacités afin d'aider les instances régionales, sous-régionales et nationales chargées de la gestion de la pêche à gérer au mieux les ressources hauturières.

Chaque domaine d'intervention est associé au même ensemble de résultats escomptés (voir annexe 1).

Changement climatique

6. S'agissant des résultats escomptés, l'équipe d'évaluation note que le Plan stratégique considère le changement climatique comme un défi majeur mais ne prévoit aucune action à cet égard. Compte tenu de l'évolution récente des deux programmes de la Division, l'équipe d'évaluation propose l'ajout de nouveaux résultats escomptés, comme suit :
7. En ce qui concerne le Programme pêche côtière, l'objectif 1 (« Aider les États et Territoires océaniques à mettre au point des stratégies et des systèmes de gestion de la pêche côtière fondés sur des données scientifiques et applicables du point de vue social ») est désormais assorti du résultat 1.3 : « Une assistance est dispensée aux membres en vue d'évaluer les effets du changement climatique sur les milieux marins et d'aider les communautés côtières à prendre des mesures efficaces pour y faire face ». Il convient de noter que d'autres sections (intervenant dans le domaine de l'aquaculture et du développement) contribuant à offrir une assistance en matière d'adaptation au changement climatique dans le cadre de leurs programmes de travail actuels.
8. En ce qui concerne le Programme pêche hauturière, l'objectif 4 (« Mieux comprendre les écosystèmes pélagiques de l'océan Pacifique occidental et central ») est désormais assorti du résultat 4.3 : « Les effets du changement climatique sur les écosystèmes océaniques sont mieux connus en vue d'étayer les mesures d'adaptation prises à cet égard ».
9. Comme il avait été recommandé, le poste de Chargé de recherche halieutique (changement climatique), auparavant situé au sein de la Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification, est désormais rattaché à la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins et relève de son Directeur. Les objectifs de ce dernier ont été revus en conséquence pour y inclure la problématique du changement climatique.

Autres modifications

10. S'agissant des résultats escomptés, l'équipe d'évaluation propose également d'apporter les modifications suivantes :

Résultat escompté 1.3 (Programme pêche côtière) – « Une assistance est dispensée aux membres pour la conception et le ciblage d'informations appropriées à des fins de sensibilisation et d'éducation ». Ces fonctions sont désormais dévolues à la Cellule information halieutique, qui relève du Bureau du Directeur. Il est donc proposé de supprimer cette partie du texte.

Résultat escompté 2.3 (Programme pêche côtière) – Compte tenu de la signification particulière que revêt l'expression « instances compétentes » (en matière de biosécurité) dans le contexte de l'exportation de produits de la mer à destination de l'Union européenne, il est proposé de remplacer cette expression par « systèmes »¹.

Résultat escompté 3.2 (Programme pêche côtière) – Pour rendre compte du nouvel accent mis sur les problématiques économiques, il est proposé de remplacer le texte existant comme suit : « La viabilité économique des investissements dans le secteur de la pêche est améliorée au travers d'analyses, d'évaluations et du renforcement des capacités dans le domaine financier ». Dans l'ancienne version, il est à noter que le résultat escompté 3.2 correspond en réalité au résultat escompté 3.1.

La version révisée du tableau des objectifs et des résultats escomptés figure à l'annexe 1.

Résultats obtenus et indicateurs de résultats

11. Cette partie de l'évaluation dresse le bilan des progrès réalisés en vue d'atteindre les buts et les objectifs fixés pour les programmes. Lorsque des difficultés ont été rencontrées au regard des indicateurs, il en est fait mention et, dans certains cas, d'autres mesures sont proposées. Pour ce qui est des buts et des objectifs plus généraux, il est à noter que l'obtention des résultats escomptés dépend bien souvent de facteurs indépendants de la volonté de la CPS. Dans certains cas, la CPS s'est acquittée de sa mission mais des facteurs extérieurs ont réduit à néant ses efforts ; dans d'autres cas, en revanche, la CPS n'est guère intervenue mais la cible fixée a été largement atteinte, voire dépassée, en raison de l'influence exercée par des facteurs extérieurs. Telle est en effet la nature des indicateurs choisis. Quant à la manière dont on peut agir sur ces facteurs extérieurs, le lecteur est invité à se reporter à la partie de l'évaluation consacrée aux obstacles.

12. Points positifs :

- Nombre des grandes pêcheries thonières de la région ont été certifiées « durables » par le *Marine Stewardship Council* – il s'agit là d'une première pour la principale pêcherie de la région et la principale pêcherie thonière du monde ;
- Certains membres océaniques de la WCPFC ont pris des initiatives en faveur de la gestion des pêcheries thonières du Pacifique occidental et central et imposé eux-mêmes un certain nombre de mesures, faute d'accord au sein de la WCPFC ;
- Plusieurs membres ont prouvé leur volonté d'agir face aux menaces qui pèsent sur les ressources côtières – ainsi, des moratoires sur l'exportation des holothuries ont été instaurés dans six États et Territoires insulaires océaniques, parmi lesquels figurent les plus grands producteurs de la région ;
- La valeur des prises de la pêche thonière a considérablement augmenté, en raison notamment de la hausse du prix des thons capturés à la senne ;
- Le nombre de travailleurs employés dans la filière thonière et le volume de thon transformé à terre ont augmenté depuis 2009.

¹ Note du traducteur : Dans la version française, le résultat escompté 2.3 pourrait se lire comme suit : « Des systèmes sont mis au point ou entretenus en vue d'atténuer les risques liés à la gestion de la biosécurité des espèces aquatiques et de faciliter le commerce selon des approches fondées sur les connaissances scientifiques ».

13. Points négatifs :

- Qu'il s'agisse de la pêche à la palangre ou de la pêche à la senne, on note une hausse croissante de l'effort de pêche. La surpêche du thon obèse se poursuit et les premières évaluations de l'état des stocks des principales espèces de requins ont de quoi inquiéter ;
- La valeur de la production aquacole a chuté en raison de la baisse des prix et du volume de production des perles noires, produit phare de la région ;
- La gestion des pêcheries côtières laisse encore à désirer dans de nombreux pays membres, notamment en ce qui concerne l'application des mesures convenues.

14. Les objectifs et les indicateurs de résultats définis dans le Plan stratégique sont examinés en détail dans le tableau ci-après.

Buts et indicateurs de résultats	État d'avancement	Commentaires
Objectif général		
Faire en sorte que les ressources marines d'Océanie soient gérées durablement en vue d'assurer la croissance économique, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement.		
La contribution de la pêche au PIB des États et Territoires insulaires océaniques augmente : de 15 à 20 % pour la pêche hauturière pratiquée par les flottilles locales et l'aquaculture.	On ne dispose pas de données exhaustives permettant d'établir une comparaison par rapport à 2007. Le prix du thon a considérablement augmenté depuis 2009, mais cette tendance reflète surtout l'élévation des coûts d'exploitation (carburant), qui réduit la valeur ajoutée des produits. La valeur des exportations de thon vers l'UE, les É.-U. et le Japon, a aussi augmenté. La valeur de la production régionale aquacole a fortement baissé, en raison de la chute des prix des perles et de la production perlière.	Il n'est pas possible de mesurer périodiquement et en temps utile les résultats obtenus. Les changements observés dans les 2 sous-secteurs concernés sont principalement dus à des facteurs économiques mondiaux, et non aux actions menées par la CPS ou ses pays membres. La FFA estime que les exportations, l'emploi et le volume de produits transformés à terre constituent des indicateurs de résultats plus fiables pour mesurer le développement de la pêche hauturière. C'est pourquoi elle suit leur évolution dans 15 États et Territoires insulaires océaniques. La CPS collectera des données sur la production aquacole d'ici à 2013.
La consommation de poisson par habitant est stable ou augmente.	Il n'est pour le moment pas possible d'évaluer les résultats obtenus, mais des données partielles seront disponibles d'ici à la fin de la période visée par le Plan.	On dispose de points de données concernant 13 États et Territoires insulaires océaniques (pour la période 2002-2006). Les enquêtes sur les revenus et dépenses des ménages prévues ou en cours de réalisation permettront d'établir un deuxième point de données pour 2012 ou 2013 dans 8 pays.

Buts et indicateurs de résultats	État d'avancement	Commentaires
<p>But du Programme pêche hauturière Faire en sorte que les pêcheries exploitant les ressources en thonidés, poissons à rostre et espèces associées de la région soient gérées dans un souci de viabilité économique et de préservation de l'environnement, sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles.</p>		
L'effort de pêche des 4 grandes espèces de thonidés est limité à des niveaux permettant une production maximale équilibrée (PME).	La situation n'a pas évolué depuis 2009. Les stocks de thon obèse continuent d'être surexploités et l'effort de pêche des senneurs et des palangriers a encore augmenté en 2011. D'autres espèces se rapprochent de leurs seuils respectifs de PME.	Il s'agit encore sans doute du plus gros obstacle à la bonne gestion des pêches dans la région. La PME n'est peut-être pas l'indicateur de résultats le plus approprié ; il est prévu de mener un travail sur les points de référence.
<p>Objectifs du Programme pêche hauturière (récapitulatif)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fournir des informations et des conseils scientifiques de grande qualité. 2. Assurer un suivi des ressources de grande qualité. 3. Gérer des données de grande qualité. 4. Avoir une meilleure connaissance de l'écosystème pélagique. 		
Les résultats des évaluations des stocks de thonidés sont pleinement acceptés par la WCPFC après examen par les pairs.	Les évaluations ont été acceptées pour 2011 et les années antérieures. Le premier examen par les pairs a été entrepris au début de 2012.	En voie de réalisation.
La couverture par les observateurs atteint les taux convenus à l'échelon régional et les normes de qualité des données sont respectées.	La couverture à 100 % des senneurs a été maintenue, comme prévu ; un seul programme national n'a pas répondu aux exigences de l'audit réalisé par la WCPFC.	Cet objectif est en voie de réalisation, mais il reste beaucoup de travail à accomplir pour améliorer la gestion des programmes et soutenir davantage les activités d'observation. La cible de 5 % de couverture des palangriers devrait en principe être atteinte à la mi-2012, mais il se peut que ce délai soit difficile à tenir. La transmission de données à la CPS en temps utile et l'assurance de la qualité, grâce à l'amélioration des comptes rendus de mission, posent également problème.
Les États et Territoires insulaires océaniques communiquent à la WCPFC des données exhaustives.	Tous les États et Territoires insulaires océaniques ont soumis la première partie de leur rapport au comité scientifique en 2010 ; fin 2011, 4 pays (dont 1 Territoire, qui devait présenter son rapport pour la première fois) n'avaient toujours pas soumis leur rapport pour 2011.	Globalement, cet objectif est en voie de réalisation, mais il requiert une attention et un soutien accrus. L'atelier sur les données relatives à la pêche thonière organisé en 2012 a permis d'apporter une assistance supplémentaire dans ce domaine.
Le modèle fondé sur l'écosystème est opérationnel et utilisé pour définir des mesures de gestion.	Le modèle SEAPODYM est désormais opérationnel et utilisé pour la simulation de la dynamique de 3 des 4 principales espèces de thon. Les premiers résultats ont été utilisés pour les projections relatives aux changements climatiques et l'analyse de la gestion des stocks de bonites.	Cet objectif est en voie de réalisation, mais plusieurs améliorations sont nécessaires pour gagner en réalisme et perfectionner les applications dans le domaine de la gestion (intégration des données de marquage, amélioration de la qualité des informations biologiques et production de données de plus haute résolution pour la pêche en haute mer).

Buts et indicateurs de résultats	État d'avancement	Commentaires
<p>But du Programme pêche côtière Faire en sorte que les ressources côtières et aquacoles des États et Territoires insulaires océaniques soient gérées et mises en valeur durablement.</p>		
<p>La contribution de la pêche au PIB des États et Territoires insulaires océaniques augmente : de 15 à 20 % pour les ressources côtières et aquacoles.</p>	<p>Voir ci-dessus – Le même indicateur de résultats est utilisé pour mesurer les progrès réalisés au regard de ce but général.</p>	<p>Voir ci-dessus – L'emploi, le volume de produits transformés à terre et la production aquacole constituent des indicateurs de résultats plus fiables.</p>
<p>Objectifs du Programme pêche côtière (récapitulatif)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer des stratégies et des systèmes de gestion de la pêche côtière. 2. Créer un cadre de développement durable pour l'aquaculture. 3. Développer la pêche côtière durable dans les États et Territoires insulaires océaniques afin d'assurer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance des populations et la croissance économique. 		
<p>De nouveaux dispositifs de gestion sont mis en place pour promouvoir la reconstitution des stocks des grandes espèces pêchées dans les États et Territoires insulaires océaniques et donnent de bons résultats.</p>	<p>Une assistance a été apportée en vue de l'élaboration de 10 plans de gestion dans 6 pays, dans certains cas grâce au soutien en faveur de la conduite d'enquêtes sur les ressources et d'évaluations des stocks. Un appui a été fourni pour l'élaboration des nouvelles lois.</p>	<p>Globalement, cet objectif est en voie de réalisation – L'approbation des plans peut prendre du temps et, dans certains cas, il sera difficile de contrôler la reconstitution des stocks dans les délais fixés. L'application des mesures de gestion (activités d'observation, de contrôle et de surveillance des navires de pêche côtière) pose problème.</p>
<p>De nouveaux partenariats sont établis pour faciliter le développement de l'aquaculture ; des services compétents en matière de biosécurité sont en place.</p>	<p>Les demandes de financement présentées au titre du projet d'accroissement du commerce de produits agricoles sont en cours d'examen ; une assistance a été apportée pour l'évaluation des risques dans 3 pays et une formation, organisée par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), est prévue.</p>	<p>Cet objectif n'est pas tout à fait en voie de réalisation – Les indicateurs de résultats utilisés n'ont pas réellement permis de mesurer une grande partie des réalisations de la section, et les nouveaux projets visant à remédier à ce problème ont été différés.</p>
<p>Des programmes à long terme de mouillage de DCP sont mis en œuvre et de nouvelles entreprises de pêche, de transformation et de pêche sportive sont créées.</p>	<p>10 pays ont bénéficié d'un soutien en vue de mener à bien leur propre programme de mouillage de DCP et des ateliers de formation aux techniques de pêche ont été organisés ; les nouvelles entreprises de pêche sportive et d'ensilage de poisson se portent bien.</p>	<p>Globalement, cet objectif est en voie de réalisation – Dans certains cas, le financement durable des DCP est encore un problème ; la cible relative à la création d'entreprises n'est pas tout à fait atteinte ; et les indicateurs de résultats utilisés ne tiennent pas compte du travail important qui est mené sur le plan de l'économie et de la facilitation du commerce.</p>

Buts et indicateurs de résultats	État d'avancement	Commentaires
But du Bureau du Directeur		
Coordonner efficacement les activités et doter les programmes pêche côtière et pêche hauturière de ressources suffisantes.		
80 % des parties prenantes des États et Territoires insulaires océaniques sont satisfaites des services fournis.	Cet élément doit faire l'objet d'une évaluation indépendante. L'évaluation externe de la CPS a révélé que les services les plus appréciés des membres étaient ceux ayant trait à la pêche.	Cet indicateur de résultats demeure approprié et fera l'objet d'une étude plus approfondie, dans le cadre de l'évaluation finale du Plan stratégique.
Objectifs du Bureau du Directeur		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Nouer et entretenir de bonnes relations entre la Division et ses parties prenantes. 2. Sensibiliser le grand public aux problèmes liés aux ressources marines et prendre des décisions stratégiques en connaissance de cause. 		
Le financement des programmes est maintenu au niveau de 2009 ou à un niveau supérieur.	Budget révisé 2009 : 13 181 700 UCOM Budget révisé 2010 : 10 631 900 UCOM Budget révisé 2011 : 13 016 300 UCOM	Les fonds ont considérablement diminué en 2010, en raison de l'arrêt des projets consacrés à la pêche côtière, financés au titre du 9 ^e FED, et des projets axés sur la pêche hauturière, conduits au titre du FEM – De nouveaux financements ont été obtenus, mais la situation demeure préoccupante, car les projets financés au titre du 10 ^e FED doivent s'achever en 2013.
Le niveau de diffusion d'informations sur les questions halieutiques par les médias régionaux est rehaussé.	Un nouveau plan de communication prévoit la publication d'un communiqué de presse par mois environ. Les enquêtes réalisées montrent que ces informations sont utilisées et diffusées par 9 à 20 médias régionaux, couvrant 6 à 12 pays membres chacun.	Cet objectif est en voie de réalisation et l'indicateur de résultats utilisé est généralement approprié. Cependant, il est difficile d'évaluer la mesure dans laquelle les informations sont diffusées par les sociétés de presse et de radiodiffusion nationales, lorsque ces dernières ne disposent pas de services en ligne. La revue de presse de la CPS n'est pas utile à cet égard.

Obstacles et mesures visant à les surmonter

15. Les conclusions de l'évaluation montrent que les obstacles cernés dans le Plan stratégique demeurent importants et qu'il existe peu de stratégies supplémentaires pour les surmonter. Les obstacles à la réalisation des objectifs de la Division et à l'obtention de résultats sont notamment les suivants :
- **Ressources inadéquates** – Il s'agit toujours d'un problème majeur, notamment en raison de la discontinuité des cycles de financement de l'Union européenne (UE). La CPS a gelé les dépenses de personnel, contrairement aux autres organisations régionales, et cela s'est ressenti sur le moral des agents et le recrutement. Les progrès dans l'application de nouvelles méthodes de travail (par ex., travail à domicile) sont plus lents que prévu, mais certains nouveaux modèles sont actuellement mis à l'essai.
 - **Adhésion aux conseils scientifiques** – Il est toujours frustrant de voir que les conseils scientifiques, tant dans le secteur de la pêche hauturière que de la pêche côtière, ne sont pas pris en compte dans les mesures de gestion. Il semblerait que la seule solution serait de consacrer davantage d'attention à la communication. Les services de conseil en matière de communication seront évalués au bout de deux ans, et une décision sur la meilleure manière de procéder sera prise.
 - **Problèmes de capacités** – L'étude sur l'avenir de la pêche en Océanie mettait l'accent sur ces problèmes. La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a entrepris une série d'actions de renforcement des capacités, telles que le programme de recrutement de jeunes cadres mis en œuvre par le Programme pêche côtière. En outre, des possibilités de formation supplémentaires devraient être offertes. Le personnel de la Division participe dorénavant plus activement aux projets bilatéraux de renforcement institutionnel.
 - **Application des règles de gestion** – S'agissant plus particulièrement des ressources côtières destinées à l'exportation, il a été démontré que certaines règles de gestion n'étaient pas appliquées. Des ressources seront mobilisées en vue de renforcer les capacités d'observation, de contrôle et de surveillance.

Nouveaux partenariats

16. La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins continue d'élargir ses partenariats avec d'autres organisations. Dans le secteur de la pêche hauturière, le nouveau bureau des parties à l'Accord de Nauru et la constitution du groupe Te Vaka Moana offrent au Programme pêche hauturière de nouvelles possibilités de collaboration avec des groupes sous-régionaux. Au regard des résultats escomptés du Plan stratégique, il est à noter qu'on ne parle plus uniquement des « dispositions prises par l'Agence des pêches du Forum (FFA) » mais des « dispositions prises par la FFA et d'autres organismes sous-régionaux ».
17. Dans le secteur de la pêche côtière, la collaboration avec le Réseau d'aires marines sous gestion locale a été fructueuse. Avec la collaboration et le soutien de l'Organisation du tourisme du Pacifique Sud, des actions de promotion d'un tourisme axé sur la pêche sportive ont été menées.
18. Les programmes pêche côtière et pêche hauturière accordent une attention au Groupe du fer de lance mélanésien (Comité consultatif technique sur la pêche), en fournissant des conseils scientifiques en matière de pêche hauturière et un appui en faveur d'une coopération pour la gestion des pêches côtières et l'aquaculture entre les pays membres. Ils ont également tous deux bénéficié de financements de la part de nouveaux partenaires, notamment de la GIZ, l'agence allemande de coopération internationale, en 2012.

Conclusions et recommandations

19. Les agents de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins ont mené une évaluation interne du Plan stratégique. La mise en œuvre du Plan progresse généralement bien au regard des objectifs définis à l'échelon des sections, mais il est difficile de mesurer les progrès accomplis au regard de certains grands buts, qui ne sont parfois pas encore atteints. Des mesures doivent être prises en vue de surmonter ces difficultés au cours des 18 prochains mois, voire au-delà. Il convient également d'apporter quelques modifications aux objectifs et résultats escomptés du Plan.
20. Les Directeurs des pêches sont invités à approuver les objectifs et résultats escomptés révisés, tels que définis dans l'annexe 1.

ANNEXE 1 – Objectifs et résultats escomptés révisés**OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE**

Objectif 1 : Fournir des informations et des conseils scientifiques d'excellente qualité aux instances régionales et nationales chargées de la gestion de la pêche concernant l'incidence de la pêche sur l'état des stocks ciblés, ou affectés d'une autre façon par la pêche hauturière pratiquée dans la région.

Résultats escomptés

1.1 : La politique régionale de gestion de la pêche hauturière et la prise de décisions par la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC) s'appuient sur les meilleures évaluations des stocks et d'excellents conseils scientifiques.

1.2 : Les dispositions prises par la FFA et d'autres organismes sous-régionaux en matière de gestion de la pêche hauturière s'appuient sur de meilleures évaluations des stocks et d'excellents conseils scientifiques.

1.3 : Les politiques nationales et la prise de décisions en matière de pêche thonière par les pays membres de la CPS s'appuient sur les meilleures évaluations des stocks et d'excellents conseils scientifiques.

1.4 : La capacité des pays membres de la CPS à interpréter les renseignements et les conseils sur l'évaluation des stocks est renforcée.

Objectif 2 : Fournir des services de suivi/d'observation des pêcheries d'excellente qualité et renforcer les capacités de gestion des instances régionales, sous-régionales et nationales chargées de la gestion de la pêche.

Résultats escomptés

2.1 : La WCPFC bénéficie de services efficaces et rentables en matière de suivi et d'analyse des données de la pêche à l'appui de la gestion de la pêche hauturière dans la région.

2.2 : Les membres de la CPS appliquent de meilleures procédures de suivi des ressources hauturières afin de répondre aux obligations nationales et internationales qui leur incombent.

2.3 : La capacité des pays membres de la CPS à suivre l'état des ressources halieutiques est renforcée.

Objectif 3 : Fournir des services de gestion de données d'excellente qualité et renforcer les capacités de gestion des instances régionales, sous-régionales et nationales chargées de la gestion de la pêche hauturière.

Résultats escomptés

3.1 : La WCPFC bénéficie de services efficaces et rentables de gestion de données à l'appui de la gestion de la pêche hauturière dans la région.

3.2 : Les dispositions prises par la FFA et les autres organisations sous-régionales en matière de gestion de la pêche hauturière s'appuient sur des services efficaces et rentables de gestion des données.

3.3 : Les membres de la CPS appliquent de meilleures procédures de gestion des données sur la pêche hauturière afin de répondre aux obligations nationales et internationales qui leur incombent.

3.4 : La capacité des pays membres de la CPS dans le domaine de la gestion de données sur la pêche hauturière et de l'exploitation des données statistiques est renforcée.

Objectif 4 : Mieux comprendre les écosystèmes pélagiques de l'océan Pacifique occidental et central.

Résultats escomptés

4.1 : L'évaluation des stocks et la gestion écosystémique des ressources halieutiques peuvent s'appuyer sur de meilleures données concernant les caractéristiques biologiques des espèces hauturières et leur environnement.

4.2 : La gestion écosystémique des ressources halieutiques peut s'appuyer sur des modèles et des analyses appropriés de l'écosystème.

4.3 : Les effets du changement climatique sur les écosystèmes océaniques sont mieux connus en vue d'améliorer les solutions d'adaptation prises à cet égard.

4.4 : La politique régionale et la prise de décisions par la WCPFC en matière de pêche hauturière s'appuient sur des informations et des conseils scientifiques relatifs à l'écosystème et ses problèmes.

4.5 : Les dispositions prises par la FFA en matière de gestion écosystémique des ressources marines s'appuient sur les meilleurs conseils et informations scientifiques.

4.6 : La gestion écosystémique des ressources hauturières par les membres de la CPS s'appuie sur les meilleurs conseils et informations scientifiques.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU PROGRAMME PÊCHE CÔTIÈRE

Objectif 1 : Aider les États et Territoires océaniques à mettre au point des stratégies et des systèmes de gestion de la pêche côtière fondés sur des données scientifiques et applicables du point de vue social, conformément aux principes directeurs énoncés dans le cadre de la Politique d'Apia.

Résultats escomptés

1.1 : Les catégories d'utilisateurs des ressources marines côtières vivantes à l'échelon national, les incidences sur les ressources, les systèmes de gestion des impacts et l'état des ressources proprement dites, sont évaluées à l'appui de la gestion de celles-ci.

1.2 : Une assistance est dispensée aux membres, en partenariat avec d'autres parties prenantes, en vue de la mise au point d'un éventail d'approches communautaires et de mesures de gestion nationales ; les principes d'approche écosystémique de la gestion des ressources halieutiques sont intégrés et la législation relative à la pêche côtière est révisée.

1.3 : Une assistance est dispensée aux membres en vue d'évaluer les effets du changement climatique sur les milieux marins et d'aider les communautés côtières à prendre des mesures efficaces pour y faire face.

Objectif 2 : Fournir un cadre régional de planification, de recherche, de développement et de commerce pour l'aquaculture durable, à l'intention des pouvoirs publics, des entreprises du secteur privé et d'autres parties prenantes d'Océanie.

Résultats escomptés

2.1 : Les capacités, à l'échelon régional et national, en matière d'action stratégique, de planification et d'administration sont renforcées en vue d'établir des priorités claires et de permettre au secteur de l'aquaculture de répondre aux besoins actuels et futurs, conformément au Plan d'action 2007 de la CPS en matière d'aquaculture.

2.2 : Les compétences et les connaissances sont renforcées dans la région d'intervention de la CPS et ses États et Territoires membres, ce qui permet de maximiser le retour sur investissements en faveur de l'aquaculture, grâce à des approches innovantes, rentables et durables.

2.3 : Des systèmes sont mis au point ou entretenus en vue d'atténuer les risques liés à la gestion de la biosécurité des espèces aquatiques et de faciliter le commerce selon des approches fondées sur les connaissances scientifiques.

Objectif 3 : Développer la pêche côtière durable dans les États et Territoires insulaires océaniques afin d'assurer la sécurité alimentaire, la croissance économique et l'adaptation aux effets du changement climatique.

Résultats escomptés

3.1 : Les activités de pêche vivrière, artisanale, sportive et industrielle tiennent compte du niveau de production durable des ressources halieutiques disponibles.

3.2 : La viabilité économique des investissements dans le secteur de la pêche est améliorée au travers d'analyses, d'évaluations et du renforcement des capacités dans le domaine financier.

3.3 : Des supports didactiques sont élaborés, des conseils et des formations dispensées en matière de techniques et technologies de pêche appropriées.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU BUREAU DU DIRECTEUR

Objectif 1 : Nouer et cultiver des liens efficaces entre la Division et ses parties prenantes

Résultats escomptés

1.1 : La Division établit des plans et conduit des activités qui répondent aux besoins et aux priorités des membres.

1.2 : Des relations de travail efficaces sont entretenues avec d'autres institutions régionales et les partenaires dans le développement.

Objectif 2 : Promouvoir la prise de décisions stratégiques en connaissance de cause et sensibiliser le public aux problèmes relatifs aux ressources marines rencontrés par les États et Territoires insulaires océaniques.

Résultats escomptés

2.1 : Les décideurs et le grand public sont mieux informés des problèmes relatifs aux ressources marines, des effets du changement climatique, de l'importance de la pêche et de la nécessité de prendre des mesures de gestion.

2.2 : Les parties prenantes, dans les États et Territoires insulaires océaniques, sont pleinement informées des résultats des activités menées par la CPS, ainsi que de l'expérience et des connaissances qu'elle diffuse dans la région.
